

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2026/21

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres
en exercice : **15**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, dûment convoqué en date du 26/03/2026 s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : **14**
Représenté : **1**
Votants : **15**

Présents : Peggy AGNARD MONIMART, Véronique BEDU, Pascale BOUVET, Patrick de COURNUAUD, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Cyril FERNANDEZ, Alain JOUBERT, Valérie KUZNIK, Baudouin LE PROUX DE LA RIVIERE, Karine LOUBERT, Florene MAUDUIT, Stéphane PATEAU, Antoine PELTIÉ.

POUR : **15**
CONTRE : **0**
ABSTENTION : **0**

Représenté : Benjamin FIGUÈS (pouvoir à Florene MAUDUIT).

Secrétaire de séance : Antoine PELTIÉ.

OBJET : Désignation d'un correspondant « TEMPÊTE »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 ;

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant « tempête » ;

Considérant que le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le correspondant, mais au vote à main levée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés (15 voix POUR)
DÉSIGNE :

- **Madame Peggy AGNARD MONIMART.**

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 30 mars 2026.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le Maire



Antoine PELTIÉ
Le secrétaire de séance